

Instauration de l'authentification à deux facteurs Pour les accès BNUM et PIAG

Dans un contexte de risques cyber croissants n'épargnant pas le secteur de l'enseignement, il est nécessaire renforcer la sécurité de nos systèmes d'information. L'accès direct depuis Internet aux messageries professionnelles par l'intermédiaire de la page internet « votre bureau numérique » (BNUM) augmente l'exposition au risque cyber. Afin de limiter ce risque, l'instauration de l'authentification à deux facteurs sur les comptes de messagerie BNUM est aujourd'hui indispensable.

Par ailleurs, au regard de ce contexte cyber, et afin de renforcer la sécurité de ses systèmes d'information, le MATTE a modifié les modalités d'accès des agents à son réseau à partir de leur compte « cerbère » et impose désormais une authentification à deux facteurs. Cette modification concerne par exemple l'accès au PIAG (Portail des IA Génératives)

De quoi s'agit-il ?

L'accès à la messagerie du MAASA est possible avec deux outils différents :

- le courrielleur dit "client lourd" installé sur un ordinateur professionnel. Il est nécessaire d'être connecté au réseau du ministère pour utiliser la messagerie via ce courrielleur. La connexion au réseau du ministère se fait en connectant le VPN. Ce type de connexion, qui passe par le réseau interministériel de l'Etat (RIE), ne nécessite pas de double authentification.
- le BNUM, accessible avec un navigateur Internet (<https://bnum.din.gouv.fr>) sur le réseau du ministère via une connexion VPN. Cet accès au travers du VPN ne nécessitera jamais de fournir un code de double authentification.
- **le BNUM, accessible avec un navigateur Internet (<https://bnum.din.gouv.fr>) sur Internet, sans connexion VPN. Cet accès direct depuis Internet du BNUM nécessite l'authentification à deux facteurs pour renforcer la sécurité.**

L'accès au PIAG est possible:

- avec un navigateur Internet (<https://piag.din.gouv.fr>) sur le réseau du ministère via une connexion VPN. Cet accès au travers du VPN ne nécessitera jamais de fournir un code de double authentification.
- **avec un navigateur Internet (<https://piag.din.gouv.fr>) sur Internet, sans connexion VPN. Cet accès direct au PIAG depuis Internet nécessite l'authentification à deux facteurs pour renforcer la sécurité. Pour le PIAG, cette authentification doit être réalisée au préalable sur le BNUM, puis sur le compte Cerbère.**

L'authentification à deux facteurs, à quoi ça sert ?

L'authentification à deux facteurs aide à prévenir les accès non autorisés sur un compte de messagerie tel que le BNUM ou une application comme le PIAG, en exigeant deux formes de vérification d'identité. Ainsi, lorsqu'un agent se connecte au BNUM ou au PIAG à partir d'Internet (avec son ordinateur ou son smartphone), l'application demande, en complément des identifiant/mot de passe habituels, de saisir **un code de vérification**. Ce code est généré à partir d'une application dédiée préalablement installée sur son smartphone.

Qui est concerné par l'activation de l'authentification à deux facteurs au sein de l'Enseignement Agricole ?

→ Cette instruction concerne l'ensemble des agents possédant un poste de travail professionnel individuel, disposant d'un accès VPN et qui sont amenés à se connecter au BNUM ou au PIAG en dehors du réseau interministériel de l'état (RIE), via Internet.

Les documents en pièce jointe indiquent les étapes à suivre pour réaliser l'activation de la double authentification. Celle-ci nécessitera l'utilisation d'un smartphone professionnel ou personnel.

Sans activation de cette double authentification, la connexion au BNUM ou au PIAG doit se faire obligatoirement via le VPN.

➔ Pour les agents ne possédant pas de poste de travail professionnel individuel,

- une réflexion est actuellement en cours pour sécuriser l'accès au BNUM. Dans cette attente, il reste possible pour les agents qui le souhaitent de sécuriser l'accès à leur messagerie en activant la double authentification sur leur BNUM via leur smartphone personnel. Cela est vivement recommandé.
- L'accès au PIAG permettant bénéficier d'un portail d'IA générative et de ses ressources documentaires reste possible en activant la double authentification via leur smartphone personnel.